

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma démarche.

Je suis averti de la réception de mon titre que je dois récupérer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande



## PASSEPORT

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

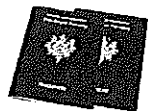
J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma démarche.

Je suis averti de la réception de mon titre que je dois récupérer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande



Toutes les démarches en ligne qui concernent les titres de circulation (certificat d'immatriculation et permis de conduire) et les titres d'identité (passeport et carte nationale d'identité) s'effectuent depuis le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS), à l'adresse suivante : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

La possession d'un espace ANTS est indispensable pour réaliser ces démarches.

### ETAPE PREALABLE

Je crée un compte sur le site de l'ANTS ou je me connecte avec mes identifiants France Connect.



France Connect est un dispositif d'identification qui permet de simplifier les démarches en ligne. Agissant comme un tiers de confiance, il est gratuit et s'appuie sur des comptes certifiés existants.

**Pour certaines démarches concernant le certificat d'immatriculation, l'utilisation de FranceConnect est obligatoire.**



Attention aux sites internet non officiels vous demandant de payer pour effectuer une demande d'immatriculation ou un permis de conduire en ligne.

Ne vous fiez qu'aux sites dont l'adresse se termine en **.gouv.fr** et ne faites votre demande que sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés.

Pour toute information : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)